mais dans celui de quelques idées?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je suis heureux qu'en son absence le ministre m'ait demandé de répondre ce soir au député de Halifax-East Hants (M. McCleave) qui s'est décrit, à mon avis avec discernement, comme étant un type modéré, ce à quoi j'ajouterais, qui s'inquiète un peu, comme tous les Canadiens, des projets de réforme fiscale. C'est le genre de discussion qui ne peut que servir notre objectif à tous, celui d'avoir une réforme fiscale équitable.

Le député d'Etobicoke (M. Gillespie), lors d'un discours à l'Association des comptables des sociétés du pétrole à Jasper jeudi dernier, a dit clairement dans ses observations qu'il parlait en son propre nom, ce qui est son droit bien entendu, et de faire le devoir de tous les députés. En commentant le discours du député d'Etobicoke, le député de Halifax-East Hants a probablement dû se reporter au rapport publié dans le Globe and Mail. On y relevait avec précision les cinq domaines spéciaux dont le député a traité dans son discours. Monsieur l'Orateur, voilà ce que le gouvernement veut de tous les Canadiens: qu'ils expriment leurs opinions. On l'a dit à maintes reprises: si le gouvernement présente ses projets sous forme de Livre blanc, c'est afin que le public ait l'occasion d'exprimer ses vues.

Le député d'Etobicoke a soulevé la question de savoir si les plus-values d'actions de sociétés ouvertes devraient être assujetties à une assiette différente de celle qui s'appliquerait aux plus-values acquises par la vente d'actions d'autres compagnies ou de la vente d'autres valeurs; et celle de la distinction entre les compagnies publiques et privées relativement au crédit accordé aux actionnaires par suite de l'impôt versé par les sociétés. C'est un élément très important des propositions visant l'impôt sur les bénéfices des compagnies, et le gouvernement a invité les Canadiens à dire s'ils prévoient que cela marchera ou ne marchera pas. En outre, le député a proposé qu'on aide les petites sociétés. A cet égard, on s'est beaucoup opposé au projet de supprimer le taux modeste d'impôt sur les premiers \$35,000 de revenu imposable; d'autre part, on n'a à peu près rien proposé comme solution de rechange.

Le gouvernement a exhorté les intéressés à présenter des suggestions sur la manière de faire face aux problèmes particuliers des petites entreprises mais on n'a pas proposé grand-[M. McCleave.]

positions et qu'il adoptera une nouvelle posi- chose jusqu'ici. Le gouvernement espère que tion non pas dans le contexte du Livre blanc d'autres, au Parlement ou dans le public, suivront l'exemple du député d'Etobicoke et feront des suggestions constructives dans ce domaine.

LE CODE CRIMINEL-L'AVORTEMENT-LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE D'URGENCE

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, il n'est peut-être pas très encourageant de parler en fin de séance d'un problème aussi vital que la nécessité de moderniser la loi sur l'avortement. Hier, j'ai tenté d'obtenir un débat d'urgence sur la question et ma demande a été déclarée irrecevable. J'ai alors demandé au ministre de la Justice (M. Turner) si le gouvernement envisageait une mesure d'urgence et il m'a dit qu'aucun changement immédiat n'était en vue.

Je signale le fait que le public et la presse, dans tout le pays, continuent à considérer la situation de l'avortement, illégal ou non, comme une menace dangereuse et grandissante. Les journaux comme le Star de Montréal, le Star de Windsor, le Globe and Mail de Toronto et le Sun de Vancouver-de ces quatre-là du moins je suis certaine-ont publié des éditoriaux faisant remarquer que la législation actuelle en matière d'avortement est complètement insuffisante et devrait être mise à jour. Les témoignages affluent de toutes parts à ce sujet. Ici à Ottawa, l'Association pour la modernisation des lois sur l'avortement m'a informée qu'elle reçoit parfois jusqu'à dix appels téléphoniques de femmes qui veulent savoir où elles peuvent obtenir un avortement illégal, ou, plus exactement, illégal au Canada mais légal en Grande-Bretagne, en Scandinavie et désormais, à New York.

• (10.10 p.m.)

J'ai reçu moi-même bon nombre d'appels téléphoniques d'employées de la fonction publique qui sont enceintes et qui, à cause d'une santé précaire ou d'une situation familiale difficile, ne savent à qui s'adresser. Le Globe and Mail de Toronto publiait, mardi dernier, un éditorial vraiment frappant. Au dire d'un éminent gynécologue, disait-on dans cet article, le nombre des avortements dans tout le pays serait probablement au moins égal à celui des naissances. Si l'on songe qu'il y a eu l'an dernier 370,000 naissances au Canada, on se rend compte de l'ampleur et de la gravité du problème.